

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 1 [i.e. 133]

Artikel: A nos lecteurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nonce une élection féminine. Auparavant, c'étaient des victoires uniquement en matière d'électorat qu'elle avait à enregistrer. Et, comme, en dépit du système belge et néerlandais, nous persistons à trouver que l'éligibilité représente une conquête plus avancée que l'électorat — autre raison de dire que « l'idée marche... »

* * *

... Elle marche, en Belgique encore, d'où nous vient également la nouvelle de l'élection de plusieurs femmes comme « bourgmestresses » de villes importantes ; après M^{lle} Keingaert à Gheluvelt, M^{lle} Isabelle Segers a été portée à la plus haute dignité municipale dans le district de Termonde, M^{me} de Bruges de Gerpinnes à Weilemm (province de Namur) et M^{me} Carlier-Renard à Thimongies (Tournai). Cette dernière succède à son frère, le dernier bourgmestre, tué pendant la guerre, et espère pouvoir remplir ce poste jusqu'au moment où son fils sera assez grand pour la remplacer.

Et en Angleterre, toute une liste de femmes candidates se prépare en vue des prochaines élections générales. Nous relevons, parmi ces noms, ceux de Lady Astor et de Mrs. Wintringham naturellement, les députées actuelles, puis ceux, bien connus, depuis le Congrès de Genève de 1920, dans les milieux féministes, de Mrs. Corbett Ashby, de Miss Rathbone, de Miss Marg. Bondfield aussi, que l'on a vue cet automne à Genève, au Congrès de la Fédération des Travailleuses. Il serait encore question des candidatures de Mrs. Ogilvie Gordon, de Miss H. Fraser, de Mrs. Strachey, etc.

* * *

— Collectionnez-vous aussi « l'idée recule... ? » nous a-t-on demandé un jour. Et cette question nous revenait en mémoire en prenant connaissance de la décision du Tribunal fédéral au sujet du pastorat féminin.

On se souvient de ce qui s'est passé à Zurich. Le Synode de l'Eglise réformée ayant admis les femmes au pastorat, le Conseil d'Etat cassa cette décision comme anticonstitutionnelle. Alors, la paroisse de Neumunster, qui tient ferme comme le roc à voir transformer en un poste définitif celui qu'occupe, à titre de suppléante seulement depuis quelques années, M^{lle} Pfister, recourut au Tribunal fédéral contre le Conseil d'Etat. C'est ce recours qui vient d'être rejeté par notre Haute Cour de Justice.

A la réflexion toutefois, il n'y a pas lieu de se désoler. Le Tribunal Fédéral ne s'est point prononcé contre le pastorat féminin — cela n'était d'ailleurs point son affaire : il a seulement jugé que, d'après notre droit constitutionnel, un Synode n'avait pas les compétences voulues pour instituer des femmes pasteurs dans une Eglise d'Etat, tant qu'une loi cantonale n'avait pas réglé cette question. Voilà tout. C'est donc cette loi cantonale qu'il faudrait obtenir maintenant, mais nous savons qu'à Zurich, on ne se fait guère d'illusion à cet égard, et qu'on tremblait, lors des discussions au Synode, que celui-ci portât l'affaire devant les électeurs — ce qui aurait été équivalent à un bel enterrement ! Il faudra probablement avoir patience quelque temps encore avant reprendre la question — à moins que la paroisse de Neumunster, qui donne la plus belle preuve de son attachement et de sa reconnaissance à son pasteur féminin, ne réengage immédiatement la bataille ?... E. Gd.

A nos lecteurs

Le Mouvement Féministe publiera en 1922, entre autres articles :

L'idée marche... chronique bi-mensuelle du mouvement suffragiste à travers le monde ;

Les femmes et la chose publique :

I. *Chroniques parlementaires fédérales* (A. Leuch-Reineck), *neuchâtelaises* (Emma Porret), *vaudoises* (X.), *genevoises* (E. Gd.)

II. *Etudes des principales questions se posant devant l'opinion publique*, nationalement ou internationalement, ou soumises aux votations populaires en Suisse.

Les femmes et les livres, chronique des œuvres littéraires féminines (Jaqueline de La Harpe).

Les femmes et la Société des Nations, chronique de tous les faits intéressant les femmes en corrélation avec la S. d. N.

Questions juridiques (chroniques du Tribunal Fédéral sur les sujets intéressant les femmes, par M. E. Th., *notions et leçons de droit civil et pénal*, etc.)

L'activité des femmes dans l'œuvre de la Croix-Rouge, par M^{me} M.-L. Preis.

L'éducation sexuelle.

Biographies féminines et portraits de femmes (Suisse et étranger).

Carrières féminines (la femme bibliothécaire, la femme artiste, l'administration, carrières d'art appliqué, etc., etc.)

Lettres de l'étranger : France (M^{me} Pauline Rebour), Italie (Dr Margh. Ancona), Hollande (C^{tesse} P. de H.), Autriche (M^{me} Gisela Urban), etc., etc.

Variétés historiques, artistiques, littéraires, en connexion avec le mouvement féministe.

L'activité féminine dans le domaine philanthropique, croquis et documents.

L'éducation féminine en matière domestique.

Des nouvelles du mouvement ouvrier féminin.

Des comptes rendus des grands Congrès nationaux et internationaux d'intérêt féminin.

La bibliographie des principaux ouvrages ayant trait aux questions sociales et féministes.

Des nouvelles régulières de l'activité des Sociétés suffragistes suisses et des Sociétés féminines romandes.

Etc., etc.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Dans chaque session ordinaire du mois de décembre doivent être effectuées les élections présidentielles et voté le budget de l'année qui commence. Cette fois-ci, comme de coutume, les vice-présidents ont passé aux rangs de présidents : M. Haab (Wädenswil-Zurich) est devenu Président de la Confédération, M. Raeber, du parti catholique-conservateur (Schwyz), président du Conseil des Etats et M. Klöti, président du Conseil National, le premier représentant du parti socialiste qui se trouve à la tête de cette Chambre. M. Klöti, socialiste modéré, manque peut-être vis-à-vis de son propre parti de l'autorité qu'aurait eue son regretté collègue, M. Müller, de Berne, décédé dans le courant de l'année. Il faut avouer aussi que le président a eu la vie dure pendant cette session ! Le jeune parti des paysans ayant réclamé le droit de fournir le président de l'année suivante, M. Jenny, le député bernois, qui siège au National depuis 1890, en a été élu vice-président. On ne lui reprochera pas d'ignorer les habitudes parlementaires !

Ces formalités remplies, le Conseil des Etats seul a pu entamer la discussion du budget, qui prévoit de nouveau un déficit de 100 millions de francs. Nous y reviendrons quand les délibérations seront terminées par les deux Chambres dans la session extraordinaire du mois de janvier. En attendant, le Conseil Fédéral a reçu les pouvoirs nécessaires pour gérer les comptes de l'Etat dans le sens prévu par le budget.

Le Conseil des Etats a dû se prononcer enfin sur la renonciation de la Suisse à la neutralité militaire de la Savoie du